



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Environnement

Question écrite n° 41950

Texte de la question

M. Maurice Janetti appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'éventuelle contradiction de fond qui pourrait résulter de deux délibérations municipales relatives l'une à l'approbation de la charte du PNR du Verdon, l'autre à la consultation sur le projet Natura 2000. En effet, certaines des communes de la zone géographique concernée par le territoire du futur parc naturel régional et de fait appelées à délibérer sur le projet de charte ont également à se prononcer sur la directive européenne habitat dite Natura 2000. Les objets de ces deux délibérations étant liés, il lui demande, dès lors comment sera appréciée la contradiction résultant d'une approbation de la charte parallèlement à un rejet des propositions formulées dans la directive habitat.

Données clés

Auteur : [M. Janetti Maurice](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41950

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 1996, page 4222